

## Registre des Délibérations

ASSEMBLEE GENERALE DU 24 JUIN 2019

SOUS LA PRESIDENCE de Michel SUCHAUT, PRESIDENT

Etaient présents :

### Membres titulaires

Mmes : Chantal ANDRIOT - Vera BAEKE – Sandrine CHAINARD – Murielle DETROIT -  
Carine IGAU - Corinne JOURDAIN GROS - Marie-Odile MORET – Ginette  
PATISSIER - Thérèse PISTOIA - Camille TOITOT

MM : Roland BACHELARD – Jean-Paul BARBEY - Vincent BOULLAY – Alain  
CHANDIOUX – Antoine DIAZ – Bernard ECHALIER - Pierre PETITJEAN – Michaël  
RENAUD – Jean-Pierre RIFFIER – Philippe ROUBALLAY - Michel SUCHAUT – Alain  
THEVENOT Emmanuel THILLET - Alain THOUVENOT – Alexandre VION -  
Mansour ZOBERI

Etaient excusés :

### Membres titulaires

Mmes : Aude ALEXANDRE – Martine COUTURIER – Pauline GOULET – Paule GRIS –  
Nathalie HOEL - Sarah SABIH -

MM : Franck ALAINE – Jean-Philippe ANCIAUX – Gurwan BALBOUX – Edouard  
CHOPLAIN – Pascal GIRARDOT – Vincent LONGUEVILLE – Gilles PENET – Jean-  
Christophe PICHOT –

## AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SEMA : PARTICIPATION DE LA CCI 71

Rapporteur : Michel SUCHAUT

Le Conseil d'Administration de la SEMA, réuni le 25 avril dernier, a décidé de lancer une augmentation de capital afin de le porter de 2 500 500 € à 5 001 000 €. Cette augmentation sera proposée à la décision de son Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juillet prochain. Elle serait réalisée sans suppression du droit préférentiel de souscription afin de permettre à chacun des actionnaires d'y souscrire.

L'objectif est de renforcer les fonds propres de la société dans l'optique du développement des actions de requalification telles que les opérations « cœur de ville » et « Saône numérique » de la darse du port nord de Mâcon, et de renforcer la présence d'actionnaires « historiques »

La SEMA souhaite savoir si la CCI 71 accepte de participer à cette augmentation de capital qui est actuellement composé de la manière suivante :

<b>Actionnaires</b>	<b>Montant de la participation (en euros)</b>
Ville de Mâcon	1 275 255,00
MBA	474 761,60
Caisse des Dépôts et Consignations	375 075,00
Caisse d'Epargne	250 050,00
Chambre de Commerce et d'Industrie	125 025,00
ALLEMANDI	166,70
RICHARD	166,70
<b>TOTAL</b>	<b>2 500 500,00</b>

15 000 actions nouvelles seraient créées. Les propriétaires des actions anciennes auraient un droit de souscription qui s'exercerait à raison de 1 action nouvelle pour 1 action ancienne.

Pour notre Compagnie, cela représenterait 750 actions de 166,70 € chacune, soit **125 025 euros**, ce qui représenterait un capital, après augmentation, de **250 050 €, soit 5 % du capital total.**

En cas de non souscription d'un actionnaire, les autres pourront bénéficier des droits de souscription dans la limite des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales imposant aux collectivités territoriales et leurs groupements de détenir plus de la moitié, sans pouvoir excéder 85 % du capital social.

Le Bureau de la CCI, réuni le 11 juin dernier, a donné un avis favorable pour la participation de la CCI 71 à l'augmentation du capital de la SEMA à hauteur de **125 025 euros.**

**Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, donnent leur accord pour :**

- **autoriser la CCI 71 à participer à l'augmentation du capital de la SEMA, à hauteur de 125 025 euros,**
- **solliciter l'autorisation correspondante auprès de l'autorité de Tutelle,**
- **inscrire cette somme au budget rectificatif 2019 de la CCI,**
- **donner tous pouvoirs au Président pour mener à bien cette opération.**

**Le Président,  
Michel SUCHAUT**

